

Anousha Duva Pentiah responsable de la Commission Enfants « Un 'toolkit' pour expliquer les droits et responsabilités des enfants »

La situation des enfants reste critique à Maurice. De nombreux combats doivent être menés pour que leurs droits soient respectés et appliqués, explique Anousha Duva Pentiah. D'où l'intérêt du 'CRC Toolkit' conçu par la Commission Enfants de DIS-MOI pour promouvoir, de manière ludique, auprès des enfants et des adultes ces droits et les responsabilités qui y sont rattachés.

> Qui est Anousha Duva Pentiah?

Mon intérêt pour le bien-être des enfants s'est développé en véritable passion au fil du temps. Après des études de langues à l'université de Maurice, j'ai décroché un Master en Childhood Studies, Policies and Children Rights de l'université de Londres, avant de travailler durant trois ans à ChildHope UK, qui œuvre surtout avec les street and working children en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud. Présentement stagiaire au ministère de l'Éducation, j'espère évoluer dans le domaine de la petite enfance pour redonner aux petits Mauriciens une enfance stable et protégée.

> Pourquoi la création d'une commission pour enfants au sein de DIS-MOI ?

Malgré tous les progrès et l'intérêt que l'on porte aux besoins de l'enfant et à ses droits, la situation de ces derniers reste critique à Maurice. Beaucoup de combats doivent être menés pour que leurs droits soient respectés et appliqués, quel que soit l'enfant, son lieu de vie et les conditions dans lesquelles il vit. Les enfants n'ont pas les mêmes chances partout ; les droits de certains d'entre eux sont bafoués chaque jour. Ce qui contredit le principe d'universalité du respect des droits de l'enfant. C'est la raison pour laquelle la création d'une commission spécifique s'imposait dans DIS-MOI. Notre priorité absolue est de sensibiliser, mais surtout d'éduquer les gens aux droits des enfants.

> Pourquoi est-il important de comprendre les droits des enfants ?

Tout simplement parce que les enfants sont des êtres humains à part entière. Toutefois, ils sont plus fragiles que les adultes. Ils ont, de ce fait, besoin d'une protection et d'une assistance particulières. C'est ce qui a amené les dirigeants du monde à reconnaître que les enfants ont des droits spécifiques qu'il faut respecter. Ces droits sont proclamés dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Ces droits sont l'affaire de tous, car malgré sa proclamation et sa ratification par la quasi-totalité des États, la situation de millions d'enfants dans le monde reste difficile.

> Quels sont les projets de la Commission Enfants pour 2016 ?

La Commission Enfants a beaucoup évolué. Nous avons commencé petits avec des moyens très limités, avec des interventions dans des écoles et en collaborant avec d'autres ONG. Nous voulons voir plus grand en offrant l'occasion aux enfants d'apprendre différemment, d'où le concept *Learn by Play* que nous proposons avec notre projet de CRC Toolkit cette année. La conceptualisation du toolkit est bien en place. L'on n'attend plus que le financement pour que le projet soit concrétisé.



> Parlez-nous du 'toolkit' que vous avez conçu pour les enfants ?

Ce projet de toolkit est une première à Maurice. Le CRC toolkit se veut un outil d'apprentissage pratique destiné aux organisations de la société civile qui œuvrent pour les enfants. Le toolkit présente, de façon simple, les droits élaborés dans la Convention. Les exercices sont conçus comme des outils d'apprentissage comportant des informations et des directives détaillées. Comme tout matériel didactique, les informations et les outils du toolkit ne feront preuve de leur efficacité qu'une fois adaptés et appliqués pour répondre aux besoins spécifiques des facilitateurs.

L'objectif est non seulement de sensibiliser les enfants à leurs droits, mais aussi d'éduquer et d'engager les enfants de manière créative sur la façon dont les droits viennent avec une responsabilité civique. Il s'agit surtout de les impliquer dans le processus d'enseignement.

> Comment fonctionne le 'toolkit' ?

Le concept a été développé en deux phases. La première concerne le facilitateur ou l'enseignant. Il/elle aura un kit d'animation pour les enseignants, comme des mini-séries de film sur « *ki to droit, kifèr to ena responsabilité?* », une présentation interactive, un livret simplifié de la convention, un album pour raconter l'histoire des droits en images, un poster et des brochures et des instructions pour bien utiliser le toolkit.

En second lieu, nous proposons les activités suivantes :

*Un jeu de société dans le but d'interpeller l'utilisateur sur la manière dont l'interprétation des droits et des responsabilités peut varier d'un enfant à un autre en fonction des actions données/identifiées par le jeu, et comment les réactions aux droits peuvent différer d'une personne à l'autre.

*Un jeu de cartes de *mix and match* afin de tester si les enfants ont bien compris les notions de droits et de responsabilités qui s'y rattachent.

*L'activité du *knowledge tree* : les enfants seront invités à exprimer ce qu'ils entendent par « *quels sont leurs droits ?* ». Ils choisiront leurs propres méthodes d'expression (écriture ou dessin) vis-à-vis du droit auquel ils s'identifient le plus. Cette activité permettra aux enfants de s'exprimer librement et de comprendre les implications d'avoir des droits.

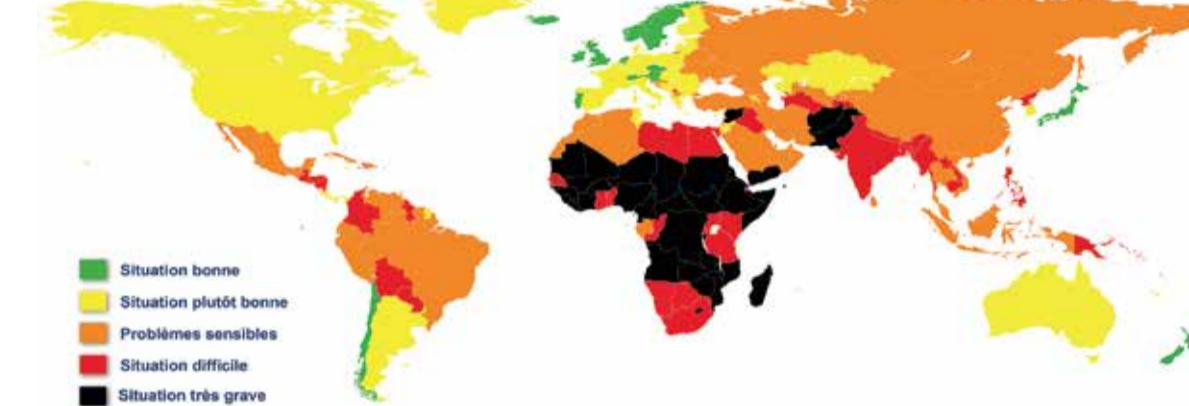
> Le mot de la fin ?

Les enfants ont des droits, mais nous, adultes avons un devoir : celui de les instruire sur leurs droits les plus fondamentaux et aussi de les protéger. Une société se juge à la façon dont elle traite les plus faibles de ses membres ; si nous ne pouvons pas protéger nos petits, quel genre de société sommes-nous ?



Les droits de l'enfant dans le monde en 2016

« L'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur »



À MAURICE
Selon Humanium, une ONG internationale de parrainage d'enfants qui lutte pour mettre fin aux violations des droits de l'enfant dans le monde, Maurice a un Indice de concrétisation des droits de l'enfant (ICDE) de 8,11. L'ICDE est une note entre 0 et 10 témoignant du niveau de réalisation des Droits de l'Enfant dans un pays.
Niveau orange : Problèmes sensibles
Population : 1,3 million
Pop. de 0 à 14 ans : 21,8 %
Espérance de vie : 73,6 ans
Mortalité des moins de 5 ans : 12 %

www.humanium.org

Présentation ci-dessous de droits essentiels évoqués dans la convention internationale : Droit à la vie et à la santé, droit à la protection, droit à l'éducation.

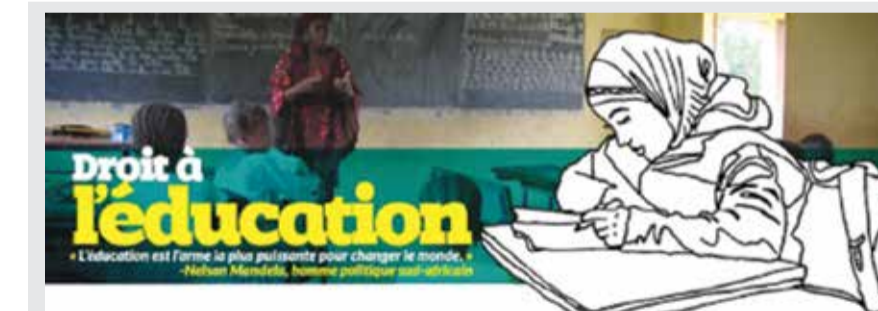


VOUS AVEZ DES DROITS ET...

Le cœur de la Convention relative aux droits de l'enfant réside dans les articles 6 et 24, qui affirment le droit des enfants à une vie en bonne santé. Le premier garantit que chaque enfant a droit à la vie et que l'État a la responsabilité d'assurer la survie et le développement de ses jeunes citoyens. Le second reconnaît le droit à l'assistance médicale, à des soins de santé et à un environnement sain. Il revient à l'État d'assurer à tous les enfants un approvisionnement suffisant en eau et en nourriture de qualité, deux éléments essentiels pour jouir d'une bonne santé.

DES RESPONSABILITÉS

Les enfants ont le droit à la vie et à la santé, mais ils ont en retour la responsabilité de respecter leur vie ainsi que celle des autres. Ils ont également le devoir d'éviter de poser des gestes qui nuiraient à leur santé ainsi qu'à celle des gens qui les entourent.



VOUS AVEZ DES DROITS ET...

Les articles 28 et 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant éta-

VOUS AVEZ DES DROITS ET...

Les États signataires de la Convention relative aux droits de l'enfant s'engagent, en vertu de l'article 19, à protéger les mineurs contre différents types d'abus tels que les mauvais traitements, les actes de violence, la brutalité et la négligence. Ces États doivent prendre des mesures pour prévenir la maltraitance des enfants et assurer la prise en charge des jeunes victimes.

DES RESPONSABILITÉS

En contrepartie, les enfants ont la responsabilité de ne pas faire subir de mauvais traitements à ceux qui les entourent, notamment aux plus jeunes qu'eux. Il n'est jamais acceptable d'exploiter ou de maltraiter ses semblables, à petite comme à grande échelle. Il revient aux gouvernements d'adopter et de faire respecter des lois interdisant les pratiques préjudiciables aux enfants. Les entreprises doivent éviter de considérer les enfants comme une main-d'œuvre bon marché. À cet égard, les consommateurs du monde entier ont un rôle à jouer en évitant d'acheter les produits ou s-



blissent le droit de tous les enfants du monde à l'éducation. Cela signifie que peu importe le lieu de notre naissance ou notre condition économique, nous avons tous, filles comme garçons, le droit d'aller à l'école et d'y recevoir une formation de qualité.

DES RESPONSABILITÉS

Les enfants disposent du droit à l'éducation, mais ils ont en retour la responsabilité de travailler à l'école, de faire leurs devoirs et de respecter leurs enseignants, leurs camarades ainsi que le matériel scolaire. Les parents ont aussi leur rôle à jouer : ils doivent inscrire leurs enfants à l'école, les accompagner dans leur apprentissage et les aider lorsqu'ils rencontrent des difficultés.



DISMOI (Droits humains-Océan Indien) est une organisation non gouvernementale qui aide à promouvoir la culture des droits humains dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Fondée en 2012, l'organisation milite pour la défense et l'enseignement des droits humains.

DIS-MOI - 11 BROAD AVENUE, BELLE-ROSE, QUATRE-BORNES TEL: 466 5673
INFO@DISMOI.ORG - HTTP://WWW.DISMOI.ORG

DISCLAIMER

Les informations contenues dans ces deux pages n'engagent que l'association DIS-MOI (Droits humains océan Indien) et les intervenants. La reproduction, la diffusion et/ou la distribution de ces informations ne sont pas autorisées sans la permission de DIS-MOI.